Editorial

LE TEXTE LIBRE

Exercice scolaire ou pratique théorique ? (1)

Pratiquer le texte libre

C'est reconnaître à l'enfant le droit à la parole en même temps que lui donner les moyens d'exercer ce droit (organisation du temps, de l'espace, disponibilité du maître, stimulation, sollicitation, incitation). C'est faire appel à l'activité créatrice de l'enfant sans lui imposer de limites normatives artificielles. C'est se situer nécessairement dans le cadre d'une classe coopérative qui favorise la communication de cette parole et permet de l'assumer.

Reconnaître à l'enfant le droit à la parole

C'est accepter que celui-ci puisse tout dire, y compris ce qui gêne, ce qui bouscule les tabous, ce qui remet en cause les valeurs établies : autorité, obéissance, politique, sexualité, etc. C'est aussi accepter qu'il puisse le dire dans son langage personnel, sous la forme la plus expressive pour lui, en fonction de ses conditions de vie, de son environnement culturel, de son vécu.

Pratiquer le texte libre

C'est faire appel à l'activité créatrice de l'enfant dans la globalité de sa vie. Toute son expression écrite doit rester nourrie de ses expériences, de ses activités, de ses émotions, de son imaginaire, de ses relations (car il n'est pas question, pour nous, de prendre en compte tout ce qui se pratique actuellement sous le vocable texte libre; vocable que nous revendiquons et que nous tenons à défendre comme en étant les initiateurs et les continuateurs).

Pratiquer le texte libre

C'est donner le droit à l'enfant de communiquer sa production, d'être entendu, écouté, lu. C'est donc mettre en place, progressivement dans le groupe et avec lui, un réseau de communication et d'échange, véritable institution qui facilite l'accueil de cette parole. Les textes sont lus aux autres, enregistrés, imprimés sur le journal, envoyés aux correspondants et peuvent également servir à favoriser les apprentissages. C'est dans ce processus que sont assumés les tensions et les conflits, les problèmes individuels ou collectifs des enfants et/ou du maître qui naissent inévitablement de la pratique quotidienne du texte libre. L'aide du maître et sa participation à la classe coopérative favorisent d'autant mieux l'expression qu'il vit lui-même en situation d'échange et de recherche au sein du mouvement pédagogique de l'I.C.E.M. Une utilisation

du texte libre qui ne s'inscrit pas dans cette pratique est détournée des buts qu'elle poursuit et ne peut de ce fait prétendre à cette appellation. Le texte libre pourrait n'être qu'un défoulement, qu'une soupape de sécurité permettant de mieux supporter une société aliénante. Il ne devient subversif que dans la mesure où il est un moyen de faire acquérir à l'enfant une autonomie, de lui faire prendre conscience d'un pouvoir d'analyse, de critique et d'intervention sur son environnement. Mais cette pratique place l'éducateur Freinet dans une contradiction née de l'opposition qui existe entre les finalités de l'éducation définies par la société capitaliste et celles de l'Ecole Moderne. Cette contradiction oblige l'éducateur Freinet à accepter un compromis. Le congrès de Rouen a mis l'accent sur les limites que chacun fixe à l'expression libre écrite dans sa classe. Chacun situe son compromis individuellement à des degrés différents et en situe les limites en fonction de la connaissance qu'il a des enfants, du milieu environnant, de l'administration, en fonction de ses propres possibilités à assumer le phénomène de l'expression libre. Jusqu'où l'éducateur Freinet peut-il engager les enfants ou les suivre dans le processus de libération de l'expression défini plus haut? Le congrès a effleuré cette question sans apporter de réponse. La production de témoignages s'appuyant sur des documents explicités et situés dans leur contexte (voir article paru dans L'Educateur 14 du 30 mai 1977 sous le titre : «Vivre sa sexualité à l'école»), la recherche d'autres témoignages parus antérieurement, la production de documents présents doivent nous permettre sinon d'apporter une réponse nette, du moins de réaliser une approche sérieuse de cette question et de mesurer l'évolution du mouvement dans ce domaine.

L'entrée (discrète) de la linguistique dans l'enseignement, l'évolution des connaissances sur l'enfant, la modification accélérée des conditions de vie, l'influence des mass media, la quantité des expériences pédagogiques concernant la liberté des moyens d'expression de l'enfant remettent peu à peu en cause le contenu de la B.E.M. sur le texte libre. La commission «français» se donne actuellement pour objectif de réécrire ce document en fonction des témoignages actuels.

Le module «texte libre» et le Comité Directeur de l'I.C.E.M.

⁽¹⁾ Cf. l'éditorial de L'Educateur n° 1 du 20-9-76 : «La grenouille à la mer». Si nous insistons sur le texte libre, c'est qu'il existe, pour lui comme pour nombre de nos techniques, actuellement, des tentatives pour l'introduire dans les classes après l'avoir vidé de tout son contenu théorique et pratique et pour le présenter comme un exercice scolaire rénové.